

## LE CHANGEMENT...

On a raison d'estimer que la politique du gouvernement Mitterrand-Balladur ressemble à s'y méprendre à celle du gouvernement Bérégovoy. Quant à prétendre qu'elle serait du «*super Bérégovoy*», cela mérite réflexion, qui sait jusqu'où seraient nos néo-socialistes si la défaveur du suffrage universel ne les avaient réduits au chômage technique?

Mais comparer les points de convergences entre des politiques, par ailleurs, toutes inspirées par Bruxelles, ne suffit pas. Il est également nécessaire de noter les différences. Par exemple, contrairement à Pierre Mauroy et Jacques Delors en 1982, Balladur n'a pas suspendu l'application des accords et conventions signés. Il ne semble pas, non plus, qu'il ait l'intention de traiter les organisations syndicales par le mépris comme c'était le cas avec les «*autres*». A la grand messe de Matignon à laquelle il avait convié l'ensemble des organisations syndicales, Balladur n'a pas désavoué Marc Blondel qui a fait le distinguo (valable aujourd'hui comme hier!) entre de soi-disant «*partenaires sociaux*» et de véritables «*interlocuteurs*»... Bref, il ne semble pas que nous ayons à craindre une resucée des «*Lois Auroux*» de sinistre mémoire. Autrement dit, il semble bien que le mouvement syndical retrouve une certaine liberté d'apprécier et d'agir à laquelle, il est vrai, il avait, plus ou moins spontanément, renoncé depuis 1982.

En un mot, la nouvelle donne politique devrait permettre aux travailleurs et à leurs organisations de ne plus être considérés comme des «*subsidiaries*» et de pouvoir, à nouveau et en toute indépendance, formuler leurs revendications afin de les négocier avec le patronat (privé ou d'état) et, si nécessaire, agir pour les faire aboutir.

Car, aujourd'hui, comme hier, on peut être assuré de ne rien obtenir sans action. Mais après tout, n'est-ce pas cela la démocratie?

**Alexandre HÉBERT.**

---

## CHARTRE CONTRE CHARTRE...

Annexer les syndicats, les transformer en instruments d'exécution de leur politique, les associer à leurs programmes, telle est l'intention permanente des gouvernements.

Le Syndicat, devenu «*corps intermédiaire*» n'est plus l'outil organisé par les travailleurs eux-mêmes, il ne se situe plus comme force indépendante de classe, face à d'autres forces, d'autres classes, il devient une institution, partenaire d'autres institutions, pour gérer, co-gérer, l'intérêt général.

En opposition à cette politique d'intégration les militants ouvriers ont réussi jusqu'à ce jour à dresser le barrage qui convient. La charte votée au Congrès Confédéral d'Amiens en 1906 clarifia le problème fondamental de l'indépendance syndicale par rapport aux partis et à l'État. Mais la bataille pour préserver, conforter cette indépendance ne cesse pas, ne peut pas cesser, tant il s'agit d'un enjeu central dans le processus de la lutte des classes. La défense inconditionnelle de cette indépendance est toujours d'actualité, avec plus ou moins d'intensité selon les périodes; les tenants du syndicalisme subordonné ne désarment jamais.

### **Une idéologie communautaire**

Selon eux, il n'y a pas d'intérêts divergents, antagonistes entre salariés et patrons. Associé à la gestion

de l'entreprise, de la «*communauté de travail*», le salarié devient un «*citoyen dans l'entreprise*» pour les uns, un «*homme au cœur de l'action*» pour d'autres. Plus besoin de convention collective qui concrétise, à un moment donné, les garanties que le rapport des forces a pu obtenir. A sa place, un accord d'entreprise qui définira les conditions par lesquelles la section syndicale participera, par exemple, à la «*gestion prévisionnelle des emplois et des compétences*»: autrement dit, dans quelles conditions elle serait associée, qu'on le veuille ou non, qu'on s'en défende ou pas, à l'organisation des licenciements.

Mais l'intégration syndicale à l'entreprise n'est qu'un élément de l'intégration totale du mouvement syndical dans les rouages étatiques. Elle est le moyen de faire appliquer dans l'entreprise les décisions économiques prises dans les sphères dirigeantes.

Nourri d'antiparlementarisme, prétendument anticapitaliste, se présentant comme troisième voie, pur produit de la doctrine sociale de l'Église catholique, prétendant transcender la lutte des classes, résolument adversaire du socialisme, le national-syndicalisme s'est réalisé, avec quelques variantes dans la forme, chez Salazar, Mussolini, Franco, Pétain et quelques autres, y compris avec la collaboration active de militants (plus nombreux qu'on ne le pense) issus de toutes les tendances du mouvement ouvrier.

### **Au nom du «*moindre mal*»**

En pleine dictature militaire de Primo De Rivera, en Espagne, en 1922, l'U.G.T. et le P.S.O.E. participeront à «*l'Assemblée représentative*» et au «*Conseil du travail*». Dans un ouvrage intitulé «*Mes souvenirs*», Largo Caballero tentera de justifier sa position au nom du «*moindre mal*» (malgré l'interdiction de la grève et l'arbitrage obligatoire!).

Beaucoup plus tard, en 1965, en pleine dictature franquiste (officiellement *État national-syndicaliste*) des dirigeants de la C.N.T. (clandestine) négocient avec les phalangistes la constitution d'une centrale syndicale unique «*rassemblant en dehors de toute idéologie, les salariés pour qu'ils participent à l'œuvre de solidarité et d'union nationale*».

En 1941, la *Charte du Travail* de Vichy s'impose dans les conditions que nous connaissons, avec d'ex syndicalistes-révolutionnaires comme Lagardelle ou un secrétaire confédéral de la C.G.T. comme René Belin. Nous pourrions en citer beaucoup d'autres qui ont trahi, changé de camp, progressivement, ou brusquement.

Mais aujourd'hui, comme hier, le choix est toujours le même: *Charte d'Amiens* ou *Charte du Travail*.

### **Socialisme ou barbarie**

La crise de plus en plus aiguë du nouvel ordre mondial, avec ses conséquences dramatiques, repose avec plus d'intensité que jamais le dilemme: *SOCIALISME* ou *BARBARIE*.

Nous nous situons résolument dans le camp du socialisme. Il nous appartient de participer à la reconstruction d'un mouvement ouvrier décidé à conquérir le socialisme. Il appartient aux militants de définir les moyens de cette conquête, sans oublier les leçons de l'histoire. Personne ne peut en prévoir le temps nécessaire. Il y aura des avancées, des reculs et, à nouveau des avancées. Aucune peine ne nous sera épargnée. Mais nous savons que parmi les conditions nécessaires à cette reconquête, il en est une, incontournable: l'indépendance du syndicat; indépendance ou corporatisme, le choix est clair.

Tous ceux qui s'écartent un tant soi peu du premier terme sombrent inéluctablement dans les pièges du second. Peu importe l'habillement: *Pacte de la Moncloa*, pacte de solidarité participation délibérative aux organes du plan, implication dans les projets d'entreprise, etc... le résultat est toujours le même: les syndicats deviennent des institutions subsidiaires, donc aux ordres!

### **Fidèles à nos origines**

Quant à nous, parce qu'archaïques (c'est-à-dire fidèles à nos origines) nous nous arc-bouterons pour défendre notre Charte, celle d'Amiens qui, récemment encore (le 25 avril, *Heure de vérité*) a été dénoncée par Michel Rocard, mais aussi par quelques autres, dont auront l'occasion de reparler!

**Jo SALAMERO.**

# PETIT ARTICULET SUR QUELQUES ÉCRITS DE NOTRE TEMPS...

## Y-a-t-il un P.S, après la mort?

Dans le marigot - très fermé - des intellectuels de la rive gauche, on s'agite fortement pour trouver d'urgence un roi-soliveau P.S. (ce sigle signifie Pseudo-Socialiste) pour l'après P.S. Activité de la plus haute importance autour de laquelle ces penseurs s'attellent ardemment.

Tel André Glucksmann qui ratiocine, vantant les vertus d'une «*gauche humanitaire*». Une gauche-curé, si l'on préfère, seule issue pour demain.

Entre deux sautilllements et trois sacs de riz, voici venir Kouchner, le grand humaniste, qui n'est plus Ministre, mais qui mériterait bien de l'être. Car ce qui marche en Somalie, devrait, selon lui marcher en France.

Autre figure angélique: Pierre Bergé qui a mission, pour reprendre le titre d'une pièce de Pirandello, de «*vêtir ceux qui sont nus*», avec toutefois des robes de bure griffées Yves-St-Laurent et qui coûtent trois mois de salaires de smicard, c'est-à-dire trois fois rien.

Enfin, pour renforcer encore ce trio de pionniers dont tout ce qui est caritatif est leur, et qui va sauver le P.S. de demain: Tapie le gagnier-fonceur! Celui qui mène à la victoire une légion de onze gladiateurs phocéens sur tous les terrains de pancrace de France, rebaptisés pelouses.

Au passage, il s'exonère du paiement de cotisations de l'URSSAF de ses champions - pourtant conquête sociale - soit la somme de quelques centaines de millions de centimes.

Pour bénir l'ensemble de ces bonnes volontés en quête de recomposition, l'Abbé Pierre, qui cherche des tonneaux pour tous. Il est en somme l'envers de Diogène qui lui sortait du sien.

Leur credo, leur confiteur: l'humanitaire, hormis duquel point de salut.

Pourtant, le P.S. d'avant réalisa de merveilleuses choses. Citons de façon non exhaustive la C.S.G., le forfait hospitalier, les *Septs d'or* des étranges lucarnes, Anne Sinclair, les colonnes infernales de Buren, Edith Cresson, André Henry, la régate du Rainbow-Warrior, la croisière du Golfe, le goût du pique-nique de Madame Lang qui avait planté sa tente à l'Élysée, la Roche de Solutré et les couchers de soleil sur Carpentras. Tout autant de trouvailles et de traits de génie ...

Le P.S. était devenu moderne, ensoleillé et comme il changeait la vie! Un exemple dans la cité nantaise: transporté d'admiration par le *Carrefour du Développement*, le Maire de la Ville signola - et de quelle façon - le développement des carrefours ... et des ronds-points.

Le peuple ingrat ne comprit pas. Voilà pourquoi le marigot se met au travail pour qu'il y ait un P.S. après le P.S.

Mais quand on passe de Léon Blum à Tapie, de Jaurès à Pelat, de Guesdes à Nucci et de Louise Michel à Georgina Dufoix, on se dit que les sauriens du marigot ont singulièrement perdu de leurs écailles et qu'ils risquent fort de perdre aussi toutes les larmes de leur corps.

On se délecte d'avance à voir pleurer les crocodiles...

Joël BONNEMAISON.

-----

## AU CONGRÈS F.O. DE LA MÉTALLURGIE...

### «*Ni catho, ni coco*»... ni socialo!

Les débats et interventions au Congrès de la Métallurgie F.O. (à Dunkerque les 12, 13, et 14 mai 1993) donnent des indications précieuses sur l'orientation de la centrale de l'Avenue du Maine.

On trouvera, par ailleurs, l'intervention du camarade Jean-Yves BROCHARD du Syndicat F.O. des Métaux d'Ancenis. Ce camarade était d'autant plus fondé à s'exprimer comme il l'a fait que les Métallurgistes d'Ancenis sont confrontés à une situation dramatique due, pour une large part, à la politique du franc fort poursuivie avec opiniâtreté, pendant dix ans, par les «*socialistes*».

Marc Blondel, analysant les débats du congrès à propos de la «*gestion des emplois et des compé-*

tences» a déclaré: «Sauf à considérer qu'il faille l'utiliser pour créer une séparation, je ne pense pas que ce que j'ai lu soit de nature à nous inquiéter».

«Utiliser pour une séparation?»... Dans l'esprit de Blondel, les opposants à la G.P.E.C. seraient-ils des scissionnistes en puissance?... On aimerait qu'il clarifie sa pensée!

Quoiqu'il en soit, il semble difficile de partager l'optimisme du secrétaire général de la C.G.T.F.O. Mais le mieux est de juger sur pièces.

Que dit la résolution adoptée avec, semble-t-il, l'accord des *«amis»* de Marc Blondel? Après un coup de chapeau à l'idéologie européenne et affirmé: «sa volonté de voir s'engager des négociations pour la mise en place de conventions collectives européennes dans les branches professionnelles, afin de garantir une évolution sociale positive pour les salariés», le Congrès se félicite de la création de «comités d'entreprises européens», ce qui ne saurait manquer de faire plaisir aux subsidiaires de la C.E.S. et aux patrons de l'U.I.M.M.

«Le Congrès condamne les opérations, qui au nom du libéralisme, font que des entreprises ou des dirigeants de multinationales s'efforcent de réduire les garanties obtenues pour les salariés dans les pays industrialisés. Plusieurs affaires récentes en sont la démonstration. Cela existe aussi lorsque des entreprises françaises délocalisent leur production dans des pays à bas niveau de rémunération où les salariés sont exploités et les conditions de travail dangereuses et néfastes».

Mais venons-en à l'essentiel, c'est-à-dire à la «gestion des emplois et des compétences» au sujet de laquelle la résolution a, au moins, le mérite de la clarté... Dans un chapitre intitulé: «NOUVELLES TECHNIQUES DE GESTION DU PERSONNEL»: «Le 16<sup>ème</sup> Congrès affirme qu'il convient d'opposer à l'action des directions d'entreprise nos propres idées et notre conception de la place du salarié dans l'entreprise».

Ainsi Huc et ses amis se proposent en matière de «gestion du personnel» d'opposer: «nos propres idées et notre conception de la place du salarié dans l'entreprise». Autrement dit, et si les mots ont un sens, Huc et ses amis réinventent «l'auto-gestion» dont les «syndicalistes» chrétiens, eux-mêmes, n'osent même plus se prévaloir!

Mais qui veut la fin veut les moyens la résolution indique:

« que le bilan d'évaluation professionnel doit être négocié et avoir pour finalité:

- d'identifier les acquis des salariés et les valoriser, afin d'obtenir une véritable reconnaissance professionnelle,
- de mieux élaborer les contenus de formation incluses et garanties par les accords sur les classifications,
- d'anticiper sur les évolutions des métiers et faire en sorte que l'entreprise prenne à sa charge les besoins nécessaires pour la formation garantissant les salariés dans leur emploi».

Autrement dit, le syndicat «négocierait le bilan d'évaluation professionnelle» pour «mieux élaborer le contenu des formations» et ce afin de garantir «l'emploi».

Quel emploi et où?... Dans l'entreprise ou ailleurs? On retrouve là les idées chères à Martine Aubry. On n'est plus chômeurs mais «en formation» en vue d'une hypothétique «réinsertion».

Décidément, les jésuites n'ont pas perdu la main et savent enseigner l'art de pratiquer la «restriction mentale». Quoiqu'il en soit pour les tenants du «catholicisme social» le «bilan d'évaluation professionnelle» dont les métallos d'Ancenis ont fait l'expérience et qui a coûté une grève à l'entreprise, devrait «impliquer» les syndicats, moyennant quoi: «la gestion prévisionnelle des emplois et des métiers doit conduire à maintenir l'emploi».

On peut toujours croire au paradis, l'ennui est que la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences a, précisément, été inventée pour anticiper les licenciements dans les entreprises en faisant en sorte que les meilleurs (au regard des patrons) restent et que les autres s'en aillent, si possible, en douceur, ce qui implique ... la complicité des syndicats!

Cela étant, reconnaissons qu'il serait injuste de ne pas reconnaître qu'un effort a été fait pour, au moins dans la forme, tenir compte des critiques et que, par ailleurs, notamment sur les salaires, sur la désinflation compétitive, sur la loi du 11 février 1950, la résolution réaffirme des principes avec lesquels on ne peut être que d'accord. N'empêche que Michel Huc a réussi à glisser dans la résolution une approbation de «l'idéologie communautaire» qui fonde sa pensée calquée sur celle du «catholicisme social».

Il semblerait que Marc Blondel ait scandé à la tribune: «ni catho, ni coco». Évitions de tomber dans le travers, de juger sur la forme (que pour ma part je ne trouve pas particulièrement heureuse... à chacun son mauvais goût !) mais essayons de comprendre le fonds.

Mettre sur le même plan catholicisme et communisme peut sembler hardi. Le moins qu'on en puisse dire est qu'ils n'appartiennent pas à la même tradition... Mais, passons.

En revanche, exprimons notre plein accord avec Marc Blondel s'il a voulu affirmer la nécessité de maintenir l'indépendance du mouvement syndical et notamment de le soustraire à toute inféodation à l'état, mais alors, mon cher Marc, il faut aller plus loin.

*Ni catho, ni coco...* mais aussi... *ni socialo!* même surtout lorsque les «*socialos*» deviennent des cathos camouflés!

**Alexandre HÉBERT.**

-----

## **INTERVENTION DE J. Y. BROCHARD AU CONGRÈS DE LA MÉTALLURGIE...**

Tout d'abord, camarades, au nom du *Syndicat des Métaux d'Ancenis*, je soutiens l'initiative prise ce matin d'une motion de soutien aux camarades métallos allemands en grève pour leurs salaires.

Je voudrais revenir sur l'exposé fait tout à l'heure par le camarade trésorier de la Fédération qui, avec Paulette Hoffman, Roulet et Raignoux, serait d'accord pour la G.P.E.C.

Cet exposé, camarades, me fait penser à Maastricht. D'un côté les gens qui votaient OUI étaient intelligents, ceux qui votaient NON étaient des imbéciles qui n'avaient rien compris.

Pour la G.P.E.C., idem, les intelligents seraient POUR et les «*cons*» comme moi, de la base qui sommes CONTRE, seraient des imbéciles. Camarades, le Congrès appréciera.

Dans sa résolution générale, le 15<sup>ème</sup> congrès de la Fédération de la Métallurgie condamnait la gestion prévisionnelle des effectifs. Le mandat n'a pas été respecté. Aujourd'hui, la Fédération remet à l'ordre du jour cette G.P.E. qui devient trois ans après la G.P.E.C.

Pour le Syndicat des Métaux d'Ancenis, c'est inacceptable.

Camarades, il faut se méfier des modes: en 87, la Direction de chez MANITOU a voulu nous faire avaler l'individualisation des salaires. Cela non plus n'était pas triste. Pour être augmenté, il fallait passer au confessionnal, puis, pour être pardonné, amener à son chef, des fleurs ou un petit lapin de garenne....

Après une grève très dure, la Direction a dû mettre son projet au placard, la prime à la «*lèche*» n'est pas passée.

Aujourd'hui, chez MANITOU, après avoir eu recours à la modulation et au chômage partiel jusqu'à un horaire hebdomadaire de 22h30, la Direction prétend qu'elle ne peut plus continuer dans ce sens et nous annonce en décembre 92 un plan social comprenant 180 licenciements.

D'emblée, nous avons refusé cette fatalité en nous opposant catégoriquement aux licenciements. Notre fermeté a obligé la Direction à ramener le nombre de licenciements à 80 personnes dont 30 F.N.E. à 55 ans et 56,5 ans et 50 licenciements secs. Le syndicat a rempli son rôle, celui de contrepoids, face aux exigences de la Direction.

En aucun cas, nous n'aurions accepté de cautionner ces licenciements et face aux 50 licenciés, camarades, notre syndicat peut se présenter sans crainte et sans plexiglas.

A aucun moment, nous nous sommes associés avec la Direction au plan de licenciement. Cette conception du syndicalisme pratiquée depuis plus de 30 ans, nous permet aujourd'hui d'être largement majoritaire dans toutes les entreprises de la métallurgie d'Ancenis.

C'est pourquoi, le Syndicat des Métaux d'Ancenis demande que le congrès condamne la G.P.E.C.

Et, pour conclure, si nous nous sommes si bien développés dans notre pays d'Ancenis, c'est bien grâce à l'Union Départementale 44 et l'Union Locale d'Ancenis.

Ce qui veut dire, en clair, que nous n'avons pas besoin de structures parallèles.

Merci camarades!

# LA SANCTION...

Dans son intervention au Congrès de la Métallurgie de Dunkerque, le délégué des métaux d'Ancenis (44) a expliqué comment, en dépit d'un accord passé, selon toute vraisemblance, entre la Direction, la CFDT et Martine Aubry, l'opposition énergique du syndicat F.O. a permis de réduire le nombre de licenciements prévu (en vertu d'une technique qui s'apparente à celle de la G.P.E.C) de 180 à 50... N'empêche, malgré tout, 50 «licenciements secs» ont eu lieu.

A l'occasion des élections au C.E, les travailleurs ont eu la possibilité de sanctionner l'attitude des différents syndicats... Ils ne se sont pas trompés!

Le 3 juin, ils ont sanctionné ceux qui, au nom, de «l'économie de marché» (sans «marché» dans la mesure où il n'y a plus de pouvoir d'achat) capitulaient honteusement devant les exigences du D.R.H et de ses collaborateurs syndicaux ou non sans oublier, bien sûr, sa majesté l'État lui-même.

F.O. augmente son rayonnement, les autres en perde encore un peu plus!

*Vox Populi... Vox Dei...*

**Alexandre HÉBERT.**

-----

## LE SYNDICAT F.O. DES MÉTAUX D'ANCENIS COMMUNIQUE:

Le jeudi 3 juin 1993 se sont déroulées les élections des membres du *Comité d'entreprise* chez MANI-TOU, entreprise de 800 salariés, qui ont donné les résultats suivants:

1<sup>er</sup> Collège:

|      |                       |                             |
|------|-----------------------|-----------------------------|
| FO   | 63.51 % en titulaires | + 1.73 % par rapport à 1991 |
|      | 64.93% en suppléants  | + 2.82 % par rapport à 1991 |
| CFDT | 19.96 % en titulaires | - 2.03 % par rapport à 1991 |
|      | 20.04% en suppléants  | - 2.28 % par rapport à 1991 |
| CGT  | 16,53 % en titulaires | + 0.30 % par rapport à 1991 |
|      | 15.03 % en suppléants | - 0.54 % par rapport à 1991 |

2ème Collège:

|    |            |                  |       |
|----|------------|------------------|-------|
| FO | Titulaire, | 100 % des voix:  | 1 élu |
|    | Suppléant, | 100 % des voix : | 1 élu |

Ces élections ont eu lieu après la tentative de la Direction de licencier 180 personnes en janvier.

F.O. s'est catégoriquement opposé à ces licenciements et, après de longues négociations, a ramené à 50 le nombre de licenciements secs.

Les résultats de ces élections prouvent que les salariés sont d'accord avec cette politique, en opposition avec la G.P.E.C.

-----

«L'ANARCHO-SYNDICALISTE»

19, rue de l'Étang Bernard - 44400 Rezé

Abonnement pour 20 numéros: 150 francs. Abonnement de soutien: 200 francs.

Verser à: Mme PESTEL-HÉBERT - CCP Nantes n°515-14 C

Imprimerie spéciale de L'Anarcho-Syndicaliste

Secrétaire de Rédaction: Joël BONNEMAISON.

Directeur de publication: Alexandre HÉBERT.

N° CPPAP: 63485

-----